Garlon™ Pro

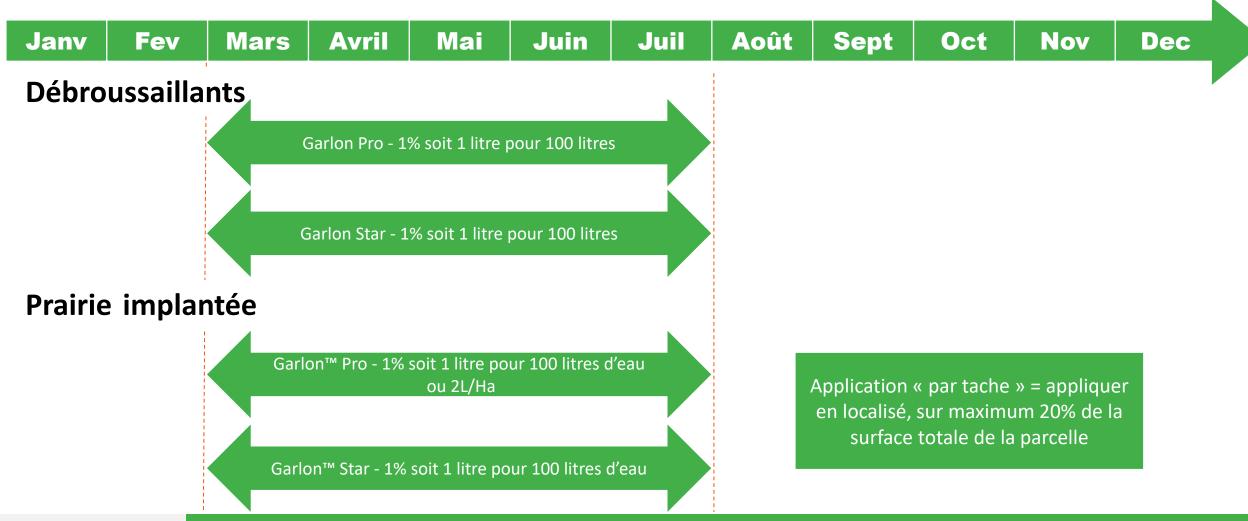
HERBICIDE

Noms commerciaux	Garlon™ Pro		N	'AMM	8100006
Composition	Triclopyr 240 g/L + Clopyralid 60 g/L			[HRAC-O]	
Formulation	EC – Concentré emulsionnable				
Mode d'action	HRAC O: mimétique de l'auxine				
Usages*	Culture	Cible	Dose	Conditions d'emploi	
	Prairies	Contrôle des broussailles	2 L/ha	Du 1er mars au 31 juillet, en localisé et sans traiter plus de 20% de la superficie de la prairie.	
	Traitements généraux	Dévitalisation des broussailles	2 L/ha	Du 1er mars au 31 juillet, en localisé et sans traiter plus de 20% de la superficie.	
Nombre d'application	1 application par année calendaire				
Classement*	H226: Liquides et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H335: Peut irriter les voies respiratoires H336: Peut provoquer somnolence ou des vertiges H336: Peut provoquer somnolence ou des vertiges H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme EUH401: Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement				
DAR	14 j avant fauche ou introduction du bétail			RE 48	8 h
ZNT et DVP	ZNT aquatique : 5m				



Conditions d'application de Garlon™ Pro = similaires à celles de Garlon™ Star







Spectre d'efficacité Garlon™ Pro 1L/HL un an après traitement

HERBICIDE

